

Règlements Saisonniers 2008

600- REGLEMENTS SAISONNIERS

A- Dans cette section, lorsque l'abréviation Ligue est utilisée elle signifie "Ligue Interrégionale AA". (Régions Rive-Sud Métro, Estrie, Mauricie.

B- Dans cette section, lorsque l'abréviation B.Q. est utilisée elle signifie (Fédération du Baseball Amateur du Québec Inc.)

C- Les règlements de régie de la Ligue sont additionnels à la réglementation de régie de B.Q.

D- Les règlements saisonniers doivent être approuvés avant le début de chaque saison par le C.A., à une réunion convoquée à cette fin.

601- REGISTRARIAT

A- Avant de jouer sa première partie, chacune des équipes doit faire parvenir au Directeur Général de la Ligue, une photocopie de son contrat d'équipe B.Q. copie A. (approuvé). Sanction: Perte de partie.

B- Après le début de la saison, chaque ajout de joueur doit être déclaré au D.G. (Nom adresse et date de naissance) avant que ce joueur ne participe à une partie. Un joueur non déclaré est considéré LR pour les fins de l'application de ce règlement. Retenue de \$5.00 par joueur par partie.

602- LISTE DES PRINCIPAUX FORMULAIRES

[Les Formulaires](#)

603- SITE INTERNET DE LA LIGUE

A- Le site internet. officiel de la Ligue doit être approuvé par le C.A. avant le 1er mars.

B- Le Directeur Général est d'office le responsable de la maintenance du site internet.

C- Le site internet. Pour la saison en cours est : <http://www.ligueaabb.com>

604- COURRIEL & No de TELEPHONE OFFICIEL

Une adresse courriel ainsi qu'un no de téléphone officiel de chacune des Associations, membres du CA et du CE, GERANTS d'équipes ainsi que du responsable des ARBITRES et du MARQUEUR responsable de l'envoi des feuilles de pointage doit parvenir au D.G. avant le 1er mai de la saison en cours. Retenu de \$10.00. Comité de discipline.

605- CONTENU DU SITE INTERNET DE LA LIGUE

A- Horaire officiel de chacune des Ligues. (2s)

B- Cédule Maîtresse,

C- Classement des équipes,

D- Classement des meneurs (2s)

E- Liste des gérants d'équipes. (*)

F- Liste des membres du C.E. (*)

G- Liste des membres du C.A. (Gouverneurs), (*)

H- Liste des responsables Marqueurs. (*) et Arbitres. (*)

I- Formulaires

J- Projets spéciaux. (*)

Note : Mise à jour.

(j) Journalière, (s) Hebdomadaire, (2s) Bi-Mensuelle, (*) Au besoin (f) Fin de saison, lorsque toutes les feuilles de pointage de la saison régulière seront reçues et compilées.

606- RAPPORT DU POINTAGE APRES PARTIE

01- Une ligne téléphonique officielle est réservée pour transmettre, les résultats de parties de la Ligue au Directeur Général. 450-670-7142

607- TRANSMISSION PAR FAX. ou COURRIEL

Une ligne téléphonique officielle est réservée pour transmettre la correspondance par fax au Directeur Général. 450-674-8291 (Courriel: marcelrousseau@videotron.ca)

608- RÈGLEMENTS DE TERRAIN (Formulaire # 11)

Les règlements de chaque terrain doivent être remis, avant le 1er mai de la saison en cours, au Directeur Général de la Ligue. Retenue de \$10.00

609- LIGUES OPERATIONNELLES

Division AA 01- Moustique, 02- Peewee, 03- Bantam, 04- Midget,

610- DEBUT ET FIN DE LA SAISON REGULIERE

A- Début de la saison 2008, le samedi 10 mai.

B- Fin de la saison régulière. La saison régulière de chaque équipe prend fin avec la dernière partie à l'heure ou par une décision du Directeur Général.

611 - 612 - 613 FUTUR

614- EGALITÉ AU CLASSEMENT FINAL

(Saison régulière) En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes (saison régulière), les méthodes suivantes seront appliquées par ordre pour définir le classement final :

1) le plus de victoires entre les équipes concernées.

2) s'il y a encore égalité, une partie décisive devra avoir lieu entre les dites équipes. Cette partie se déroulera sur un terrain neutre et sous la direction de la ligue.

615 - 616 - FUTUR

617- TOURNOIS

Le maximum de tournois sanctionnés par BQ permis pour la saison est de trois (3) par équipe. La Ligue recommande la participation à 2 tournois seulement.

Comité de discipline.

618- PARTIE D'ETOILES

Les procédures suivantes devront être suivies au moment du choix d'une équipe d'étoiles de la Ligue.

A- Sélection des Entraîneurs. Le classement des équipes à la fin du mois de juin (1er juillet) détermine le choix des entraîneurs.

1ère position, entraîneur chef, 2ième et 3ième position, assistant entraîneurs.

B- Sélection des joueurs. Un comité sera formé sous la responsabilité d'un Directeur de la Ligue pour établir le mode de sélection des joueurs de chacune des ligues participantes.

C- Participation au jeu. (Joueurs). Tous les joueurs doivent jouer un minimum de trois (3) manches.

619- FUTUR

620- SERIES FIN SAISON

A- Un tournoi, de type vrai double élimination, tenant lieu de séries fin saison, sera attribué par le CE aux Associations membre de la Ligue pour chacune des Div./Classe. (Voir le règlement 800). La date limite de l'attribution par le CE des séries fin saison est à la mi-juin.

B- Alternative (Règlement 700)

Advenant une impossibilité de présenter une série fin saison (620A) dans une div./classe, une rencontre 2 de 3 conventionnelle, entre les six (6) premières équipes au classement général officiel, constituera la série fin de saison pour cette div./classe.

B1- Les six (6) premières équipes au classement général devront fournir, au Vice-Président de division, les réservations de terrains pour ces rencontres.

Ref: " Schéma et horaire des rencontres 2 de 3 pour les six (6) premières équipes au classement général.

621- LA RESPONSABILITE DE L'ASSOCIATION QUI RECOIT UNE SERIE

La demande venant de l'association qui veut recevoir les séries d'une catégorie chez lui et être en charge, doit faire parvenir une demande au Président

de la Ligue avant le début de la première réunion de la ligue tenue en mai de chaque année.

La ligue est responsable de la grille des parties de chacune des catégories en présence.

Cette grille sera remise aux gouverneurs de chacune des associations lors de la première réunion de mai.